

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2885

20 octobre 2015

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| AFD S.à r.l. ....                            | 138468 | Auctoritas S.à r.l. ....  | 138465 |
| AJYR Investissement S.A. ....                | 138468 | Avangate S.A. ....  | 138474 |
| AJYR Investissement S.A. ....                | 138468 | AXA Private Debt II S.A., SICAR ....                                      | 138455 |
| Aladef (SPF) S.A. ....                       | 138468 | Ayla Invest S.A. ....   | 138474 |
| Alba Finance S.à r.l. ....                   | 138459 | Bach II Ports Holding S.à r.l. ....                                       | 138469 |
| Alba Lux S.A. ....                           | 138469 | Baha Holdings S.à r.l. ....   | 138468 |
| Albi Finance S.A. ....                       | 138469 | Bakers Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....                                | 138475 |
| Alpha Luxembourg S.A. ....                   | 138469 | Basket Fonds (LUX) ....   | 138475 |
| Amarine Luxembourg SA ....                   | 138470 | Bistro Am Duerf S. à r.l. ....  | 138479 |
| Ancelle SARL ....                            | 138459 | B-Lux Steel S.à r.l. ....   | 138475 |
| Andile Holdings S.à r.l. ....                | 138460 | Boiling Bay S.à r.l. ....   | 138475 |
| ANNA Real Estate 1 S.à r.l. ....             | 138471 | Bolina Lux ....   | 138479 |
| ANNA Real Estate 2 S.à r.l. ....             | 138472 | Bombay ....   | 138479 |
| ANNA Real Estate 3 S.à r.l. ....             | 138472 | Dundee International (Luxembourg) Holdings<br>S.à r.l. ....               | 138476 |
| ANNA Real Estate 5 S.à r.l. ....             | 138472 | Station Keup Sàrl ....  | 138479 |
| ANNA Real Estate 6 S.à r.l. ....             | 138473 | St Mark S.à r.l. ....   | 138480 |
| ANNA Real Estate 7 S.à r.l. ....             | 138473 | Stuff4kids By Loulou S.à r.l. ....  | 138480 |
| ANNA Real Estate GP S.à r.l. ....            | 138471 | Subtone Investments S.à r.l. ....   | 138472 |
| ANNA Real Estate S.e.c.s. ....               | 138471 | Syncom Investments S.A. ....  | 138480 |
| Ardena Lux ....                              | 138471 | Threadneedle Property Unit Trust Luxem-<br>bourg Subsidiary S.à r.l. .... | 138474 |
| Ariadne S.A. ....                            | 138473 | Tijuca International S.à r.l. ....  | 138479 |
| Ariad S.à r.l. ....                          | 138473 | Valin Asset Management S.à r.l. ....                                      | 138480 |
| Asselborn International Sàrl ....            | 138474 | Wild River Corporation S.à r.l. ....                                      | 138434 |
| Assistance Européenne Internationale S.A. .. | 138473 |   |        |
| Ateliers du Tricentenaire ....               | 138465 |   |        |
| Atrovirint Holdings S.A. ....                | 138474 |   |        |

**Wild River Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.004.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

THERE APPEARED:

(1) Wild River Co-Invest S.C.Sp., a société en commandite spéciale incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180422,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 July 2015;

(2) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Nördliche Münchener Straße 9c, 82031 Grünwald, Germany and registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 101039,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Grünwald on 24 July 2015;

(3) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Germany and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 98205,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Munich on 23 July 2015;

(4) Zebra Management I GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at c/o Latham & Watkins, Maximilianstrasse 11, 80539 Munich, Germany, and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 101805,

here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Raubling on 27 July 2015; and

(5) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany with its registered office at Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Germany and registered with the commercial register at the local court of Munich under HRA 98197,

here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Munich on 23 July 2015.

(6) Wild River Bridge S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.394,

- here represented by Ms Maria Grosbusch, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 July 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders and represent the entire share capital of Wild River Corporation S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175004, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 708, on 28 March 2013. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed taken on 12 December 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 427, on 17 February 2015.

The appearing parties, representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Acceptance of the share pledge agreement between Wild River Bridge S.à r.l. as pledgor, Investec Bank plc as pledgee and the Company as company, dated on or about 24 July 2015 and the future accession of any shareholder acceding to such quality through the enforcement of such share pledge agreement.

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

*First Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to accept (i) the pledge over the shares of the Company held by Wild River Bridge S.à r.l. and (ii) any person or entity as new shareholder which would accede to such quality in the future pursuant to the enforcement of the share pledge agreement between Wild River Bridge S.à r.l. as pledgor, Investec Bank plc as pledgee and the Company as company, which was originally to be executed on or about 24 July 2015 and which execution should finally occur on or about the date hereof.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolves to restate the articles of association of the Company as follows:

Consolidated Articles of Association Wild River Corporation S.à r.l.

**Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object**

**Art. 1. Definitions.** The following definitions shall apply herein:

Affiliate shall mean any entity that directly or indirectly Controls, is Controlled by or is under common Control with any other entity;

Articles shall mean the articles of association of the Company;

Asset Sale shall mean a sale of all or a substantial portion of the assets by the Company or any of the Group Companies;

Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves (other than share or assimilated premium); CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP and SP = share premium related to the relevant class of shares. The Company shall always use the CR, the P and the NP in the following order to make any payment to the shareholders: firstly, SP shall be used (increased by the nominal amount of the shares redeemed), secondly, as soon as all of the SP has been repaid, P shall be used, and thirdly, once all SP and P have been repaid, NP shall be used.

Available Amount for the Distribution shall have the meaning as set forth in article 29.1 (iv.).

Business Day shall mean any day (other than a Saturday and Sunday) during which the banks are generally open for business in Frankfurt/Main, Brussels and the city of Luxembourg;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class A Shares shall mean all Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares and Class A7 Shares which are ordinary shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class A Subscription Price means for each Class A Share, the nominal value and the share premium paid thereon;

Class B Shares shall mean Class B preferred shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class B Subscription Price means for each Class B Share, the nominal value and the share premium paid thereon;

Class C Preferred Dividend shall have the meaning set forth in Article 29.1 (Allocation of results);

Class C Shares shall mean all Class C1 Shares and C2 Shares, which are preferred shares, in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Class C Shareholders means the holders of Class C Shares;

Class C Distribution Entitlement means for the Class C1 Shares and C2 Shares combined, the nominal value and the share premium paid thereon and any future contribution to the equity, for which the contributor has expressly declared that it shall form part of the Class C Distribution Entitlement, plus 7% per annum (on the basis of a 360-day year) on such aggregate amount as may be reduced from time to time by repayments or distributions to the Class C Shareholders less any Class C Preferred Dividend allocated to the Class C Preferred Shares;

Co-Investors shall mean Maxburg Beteiligungen GmbH & Co KG, Zebra Management I GmbH & Co. KG and Wild River Co-Invest SCSp, and any Further Co-Investors, as long as they hold Shares;

Company shall mean Wild River Corporation S.à r.l.;

Connected Companies shall have the meaning set forth in Article 3 (Object);

Control shall mean (directly or indirectly (including through contractual arrangements or powers of attorney)) holding or directing more than fifty per cent (50 %) of the voting rights in an entity or (ii) the power to direct or cause the direction of the management and policies of such entity;

DPE shall mean DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98205 and DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98197;

Drag-Along Rights and Drag Along Right 1 and Drag Along Right 2 shall have the meaning set forth in Article 13.2 (Drag-along);

Exit shall mean a Sale, Asset Sale or a Public Sale;

Further Co-Investment shall have the same meaning set forth in Article 13 (Drag-Along and Tag-Along Rights);

Further Co-Investors shall have the same meaning set forth in Article 13 (Drag-Along and Tag-Along Rights);

Group shall mean the Luxco and all entities under the Control of Luxco from time to time;

Group Companies shall mean any of the entities under direct or indirect Control of Luxco;

Law shall mean the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended;

Luxco shall mean Wild River Bridge S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée registered under number B 195.304 with the Luxembourg Trade and Companies Register, the Company's shareholder

Observer shall have the meaning set forth in Article 16 (Observers);

Preferred Dividend shall have the meaning set forth in Article 29.1 (Allocation of results);

Proceeds shall mean any amounts paid by any member of the Group to the Shareholders or their Affiliates (other than a member of the Group) after an Exit or otherwise, in cash or in kind and with the exception of management or transaction fees and other arms' length transactions with the Shareholders or their Affiliates but irrespective of whether such amounts are paid as dividends, repayments of capital or loans, interest or otherwise and irrespective of whether they are paid with respect to shares or other securities or instruments (including shareholder loans, if any);

Public Sale shall mean the admission of all or any securities issued by any member of the Group or the Company to trading on any investment exchange (either regulated or unregulated);

Reserved Matters shall have the meaning set forth in Article 25.5;

Sale shall have the meaning set forth in Article 13.2 (Drag-along);

Share shall mean any Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares issued by the Company from time to time;

Shareholder shall mean any holder of Shares issued by the Company from time to time;

Shareholders' Agreement shall mean any shareholders' agreement entered into by the Shareholders from time to time with respect to the Company;

Tag-Along Right shall have the meaning set forth in Article 13.1 (Tag-along);

Total Cancellation Amount shall mean an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

**Art. 2. Corporation.** There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the Shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the Law, as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the

proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Name.** The Company will have the name "Wild River Corporation S.à r.l.”.

**Art. 6. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 7. Issued capital.** The capital is set at eleven million euro (EUR 11,000,000) represented by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventy (278,570) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A1 Shares”), by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventy (278,570) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A2 Shares”), by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventytwo (278,572) class A3 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A3 Shares”), by two hundred seventyeight thousand five hundred seventy-two (278,572) class A4 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A4 Shares”), by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (278,572) class A5 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A5 Shares”), by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (278,572) class A6 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A6 Shares”), by two hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (278,572) class A7 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class A7 Shares”), five million fifty thousand (5,050,000) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class B Shares”), two million (2,000,000) class C1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class C1 Shares”) and two million (2,000,000) class C2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Class C2 Shares”).

The Shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which shall be connected to classes of Shares as set out above. These will constitute distributable reserves of the Company in accordance with article 29.2 of the present Articles of association, provided that the share premium accounts may only be (i) distributed to, and (ii) taken into account to determine entitlement to the profits and the liquidation surplus of the holders of the class of Shares to which they relate (it being understood for this clause that one share premium account can be created for the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares,, collectively, and one share premium account can be created for the Class C1 Shares and the Class C2 Shares collectively).

**Art. 8. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a by decision of the Shareholders’ meeting, in accordance with Article 19 (Powers of the Shareholders) of these Articles.

Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

**Art. 9. Subscription rights.** In case the Company issues any Shares to any of the Shareholders or any third party, the other Shareholders shall have a pro rata subscription right which is to be executed within twelve (12) Business Days after written notification of the relevant Shareholder by the Company unless a longer period is required by mandatory statutory law or a shorter period of five (5) Business Days or less is required in case of rescue situation (e.g. breach of covenants under the then existing finance agreements of the Group, threatening insolvency or a liquidity crisis) (the “Rescue Situation”), in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.



Subject to the following paragraph, if and to the extent that any of the Co-Investors decides not to exercise its subscription rights for the issuance of new Shares, DPE shall be free to proceed with the issuance of new Shares as presented to such Co-Investor(s) in its sole discretion, provided, however, that the valuation principle outlined in any Shareholders' Agreement has been respected. If DPE does not proceed with the issuance of new Shares within thirty (30) Business Days following the notification by the Company or if DPE changes the terms for the issuance of new Shares, DPE shall not issue any new Shares and the subscription right of the Co-Investors shall apply again.

In case of an issue of Shares in a Rescue Situation (a "Rescue Share Issue"), Shareholders who have not exercised their pro rata subscription right in such Rescue Share Issue (the "Non-Participating Shareholders") shall have the right to request in writing from the other Shareholders within twelve (12) days after their issuance, that a further issue of Shares is effected, permitting the Non-Participating Shareholders to subscribe, at the same subscription price as the Rescue Share Issue, for such number of Shares as are necessary to re-establish the proportion of their holdings of Shares immediately prior to the Rescue Share Issue in each of the classes of Shares issued in the Rescue Share Issue, such request to be accompanied by a legally binding commitment to subscribe in cash for the respective Shares to be issued to the requesting Non-Participating Shareholder accordingly (a "Catch-up Share Issue", and such request a "Catch-up Share Issue Request"). Shareholders who timely and duly receive a Catch-up Share Issue Request shall use their rights as shareholders to effect such capital increase without undue delay. If and to the extent a Non-Participating Shareholder does not deliver a due and timely Catch-up Share Issue Request, all rights of such Non-Participating Shareholder under this Article 9 with respect to the Rescue Share Issue shall be forfeited.

Alternatively to effecting a Catch-up Share Issue, DPE shall have the right to offer to the Non-Participating Shareholders to acquire the relevant class of such number of new Shares which DPE assumed in the Rescue Share Issue as is necessary to re-establish the proportion of such Non-Participating Shareholders' holdings of Shares of the relevant class immediately prior to the Rescue Share Issue (the "Offer") in writing ("Offer Notice").

The Non-Participating Shareholders shall be entitled to accept the Offer ("Call Option") within twelve (12) Business Days after receipt of the Offer Notice ("Exercise Period") by notifying DPE thereof in writing. If and to the extent the respective Non-Participating Shareholder has not exercised its Call Option within the Exercise Period, the Call Option and the rights pursuant to the precedent paragraph shall be forfeited. If and to the extent the Call Option was exercised by a Non-Participating Shareholder within the Exercise Period, DPE and the respective Non-Participating Shareholder shall enter into a share purchase and transfer agreement according to which the Offer will be implemented. Such share purchase and transfer agreement shall contain no representations and warranties of the seller other than a representation with respect to the unencumbered ownership of and capacity to sell the Shares sold and shall provide for the transfer of the respective Shares to become effective upon the full purchase price being paid in cash, which shall become due at the signing of the sale and purchase agreement or at the legally possible earliest date thereafter and shall amount to the costs incurred by DPE related to the acquisition of such Shares, including the subscription price of the Shares.

**Art. 10. Dilution.** In case further subscriptions are made in the Company by any Shareholder or any third party in accordance with any Shareholders' Agreement (irrespective of the type of Shares issued in return) and a Shareholder does not or not fully participate in such subscription on a pro rata basis, such Shareholder shall, subject to the paragraphs 3 through 5 of Article 9, be diluted for all economic purposes of these Articles on a pro rata basis. The same dilution shall be applied to any voting rights in the Company.

**Art. 11. Shares.** The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as specifically provided in these Articles, and in particular Articles 29 and 30.

Each Share entitles to one (1) vote. The Company may be composed of one single Shareholder (associé), owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, unless authorized by the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

The Company may acquire its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellation of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical and numerical (if applicable) order (starting with the Class C2 Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary herein, any payment of a Cancellation Value Per Share shall, in any respect, always respect the principles set out in article 29.1 (in particular, any such payments to the Class C1 Shares and the Class C2 Shares shall not exceed the Class C Distribution Entitlement) and, as the case may be, be adjusted accordingly.

#### **Art. 12. Transfer of Shares.**

##### 12.1 Transfer of Shares by Shareholders

Any transfer of Shares inter vivos shall be subject to the approval of a Shareholders' resolution representing at least seventy-five per cent (75 %) of the corporate capital.

DPE shall be permitted to transfer its Shares, provided, however, the Tag Along Right (as defined below) is fully respected, or such transfer occurs in accordance with any Shareholders' Agreement.

A Co-Investor may not transfer its Shares without the prior approval of DPE except for

- (i) transfers in connection with an Exit under a Tag-Along Right or a Drag-Along Right; and
- (ii) transfers to an Affiliate; and
- (iii) transfer in accordance with Article 12.2 (Transfer right of the Co-Investors).

##### 12.2 Pledge

No Shareholder shall create or permit to exist any pledge, lien, fixed or floating charge or other encumbrance over any Shares without the prior written consent of Shareholders holding at least ninety-five per cent (95 %) of the outstanding voting rights in the Company.

**Art. 13. Drag-Along and Tag-Along Rights.** DPE shall be free to invite other parties to invest in the Company and to transfer any Shares to such investors (the "Further Co-Investor(s)") in its sole discretion without triggering the Tag-Along Right or the Drag-Along Rights unless such investment of a Further Co-Investor in the Company would result in DPE having no longer Control in the Company ("Further Co-Investment", the Initial Co-Investment and the Further Co-Investment each a "Co-Investment"), provided, that Shares of Further Co-Investors shall rank pari passu with the Shares of the other Shareholders.

##### 13.1 Tag-along

In case DPE intends to transfer Shares (for the avoidance of doubt except in cases of a Co-Investment, transfer to an Affiliate or in connection with a management participation), each Co-Investor may participate in this sale by transferring a pro rata proportion of its Shares to the same third party at the same price and upon the same terms unless the Drag-Along Rights (as defined below) is exercised (the "Tag-Along Right").

DPE shall procure that in case of a due exercise of the Tag Along Right either (i) the Co-Investors having duly exercised their Tag Along Right can sell pro rata to the same third party at the same price and upon the same terms or (ii) if the total number of Shares that can be sold to the third party is exhausted, the sale by DPE is reduced in order to allow Co-Investors having duly exercised their Tag Along Right to participate in such sale pro rata.

DPE shall notify the Co-Investors in writing of its intention to sell without undue delay, such notice to contain (i) information on the class of Shares to be transferred and their amount, (ii) the acquiring party and the purchase price, (iii) a summary of the key terms of the transaction, (iv) a binding offer of the acquiring party to acquire the pro rata portion of Shares held by the Co-Investors at the time of the transaction at the same price and upon the same terms. The Co-Investors shall be entitled to exercise the Tag-Along Right within twelve (12) Business Days of the receipt of such notice. If the Tag-Along Right is not exercised, DPE shall be entitled to sell its Shares upon the terms notified to the Co-Investors. If the transfer is not so consummated within sixty (60) Business Days of the respective notification or not consummated in line with the notification to the Co-Investors, the Tag-Along Right shall apply again if DPE intends to effect a respective transfer.

##### 13.2 Drag-along

In case DPE intends to transfer Shares in a way that does result in a direct or an indirect change of Control (an indirect change of Control being a change of Control of Luxco) (for the avoidance of doubt except in cases of a transfer to an Affiliate) (a "Sale"), DPE shall have the right to require any of the Co-Investors to participate in such sale with a pro rata proportion of their Shares to the same bona fide third party at the same price and upon the same terms by executing the required documents (the "Drag-Along Right 1").

DPE shall be entitled to exercise the Drag-Along Right by sending a written notice to the respective Co-Investors within twelve (12) Business Days of the conclusion of a binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) with the acquiring party.

Furthermore, if any Shareholder owning more than ninety percent (90%) of the Shares intends to transfer the entirety of such Share to a third party, such Shareholder shall have the right to require any of the Co-Investors and DPE to participate in such a sale with a pro rata proportion of their Shares to the same bona fide third party at the same price and upon the same terms by executing the required documents. (the "Drag-Along Right 2" and, together with the Drag Along Right 1, the "Drag Along Rights")

Such dragging Shareholder shall be entitled to exercise the Drag-Along Right 2 by sending a written notice to the respective Co-Investors and DPE, as the case may be, within twelve (12) Business Days of the conclusion of a binding agreement (even if it is still subject to the fulfillment or waiver of conditions precedent) with the acquiring party.

Each Co-Investor and DPE, as the case may be, shall execute any document after the exercise of the Drag-Along Rights that is reasonably required in order to effect the sale and transfer of the respective dragged Shares.

**Art. 14. incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole Shareholder, as the case may be, or any other Shareholder shall not cause the Company's dissolution.

### Chapter III. Management

**Art. 15. Managers.** The Company is managed by a board of managers (“conseil de gérance”) which shall consist of up to 5 (five) members. The managers need not to be Shareholders.

DPE shall have the exclusive right to propose persons for appointment as managers from time to time. It shall also have the exclusive right to propose for removal of any such manager and to propose for appointment of another person in replacement of such manager.

The decision to appoint and remove the managers shall be taken by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Each member of the board of managers shall have one vote. Subject to the provisions of Article 25 (Vote), any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Observers.** As long as such Co-Investor, or an Affiliate of such Co-Investor, holds an equity stake representing an initial investment of ten million euro (EUR 10,000,000) or more in the Group, each Co-Investor (or their respective Affiliate, as the case may be) shall be entitled to nominate, appoint and remove one observer who shall be entitled to attend meetings of the board of managers of the Company in which the board of managers discusses operational and performance related matters as well as the strategy of the Group but shall not have any voting rights (the “Observer”). The Observer shall not be entitled to any remuneration, but shall be reimbursed for reasonable travel expenses incurred in this connection.

The Observer shall be entitled to:

- receive five (5) days prior notice of meetings of the board of managers



- attend all above mentioned meetings of the board of managers (in person, or via telephone or video link);
- receive the board material that may be circulated to the managers;

in accordance with the provisions of these Articles, but shall not count towards the quorum required for a meeting of the board of managers and shall not be entitled to vote on any matter considered by the board of managers either at a meeting of the board of managers or by way of a written resolution of the managers.

**Art. 17. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the Shareholders.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18. Managers' liability - indemnification.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 19. Powers of the shareholders.** The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and the Articles. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of Shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the Shareholders for adoption, they must be dispatched by courier services and the Shareholders shall cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text within a time period of twelve (12) clear Business Days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, except in the case of an emergency where it may be decreased to five (5) clear Business Days, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the written resolutions. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers of the general meeting of Shareholders.

**Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of Shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

**Art. 21. Place of general meetings.** General meetings of Shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, or may be held abroad if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of general meetings.** The general meeting of Shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by Shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50 %) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by courier services at least twelve (12) clear Business Days prior to the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency where the notice period may be decreased to five (5) clear Business Days, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the written resolutions.

The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Proceeding.** A board of the meeting (bureau) shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of Shareholders, and who need neither be Shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, quorum and majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of Shareholders.

**Art. 25. Vote.**

25.1 Resolutions of the general meeting of Shareholders shall be adopted by Shareholders representing more than fifty one per cent (51 %) of the share capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

25.2 The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

25.3 If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time by courier services, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

**Art. 26. Information Rights.** Each Shareholder may examine the books, records and accounts to be kept by the Company and other Group Companies. Each Shareholder shall be entitled to receive all information, including operating statistics and other trading and financial information, as a Shareholder reasonably requires to be kept properly informed about the business and affairs of the Company and other Group Companies and in order to generally protect its interests as a Shareholder.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March the following year.

**Art. 28. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

**Art. 29. Allocation of Results and distributions.**

29.1 Allocation of results

(i.) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

(ii.) Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

(iii.) In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

(iv.) The general meeting of shareholders shall then determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association (the "Available Amount for the Distribution").

(v.) In the event of a distribution of an Available Amount for the Distribution, the Available Amount for the Distribution shall be allocated first to the Class C Shares as follows:

- Class C2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class C2 Shares issued by the Company; and

- Class C1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class C2 Shares issued by the Company (together the "Class C Preferred Dividend").

(vi.) Secondly, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- the holders of Class C2 Shares shall be entitled to an amount up to the Class C Distribution Entitlement distributable to the holders of Shares less the par value of the Class C1 Shares outstanding, if any;

- in the event there are no more Class C2 Shares in the Company, the holders of Class C1 Shares shall be entitled to the remaining Class C Distribution Entitlement distributable to the holders of Shares, if any;. In any case, the amount distributable under the Class C Shares shall in no case exceed the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend.

(vii.) Thirdly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been distributed to the Class C Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such distribution shall be allocated to the holders of class B shares pro rata until the class B shareholders have received (i) an amount corresponding to the Class B Subscription Price, and (ii) an annual cumulative compounding preferred dividend at the annual rate of seven per cent (7 %) over the Class B Subscription Price which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (together the “Preferred Dividend”);

(viii.) Fourthly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been paid to the Class C Shareholders, and the Preferred Dividend having been paid to the Class B Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- Class A7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class A7 Shares issued by the Company;

- Class A6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class A6 Shares issued by the Company;

- Class A5 Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class A5 Shares issued by the Company;

- Class A4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class A4 Shares issued by the Company;

- Class A3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class A3 Shares issued by the Company;

- Class A2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class A2 Shares issued by the Company; and

- Class A1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class A1 Shares issued by the Company.

(ix.) Fifthly, after the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend having been paid to the Class C Shareholders and the Preferred Dividend having been paid to the Class B Shareholders, in the event of a further distribution of an Available Amount for the Distribution, such amount shall be allocated as follows:

- the holders of Class A7 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A7 Shares in the Company, the holders of Class A6 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A6 Shares in the Company, the holders of Class A5 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A5 Shares in the Company, the holders of Class A4 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A4 Shares in the Company, the holders of Class A3 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A3 Shares in the Company, the holders of Class A2 Shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any;

- in the event there are no more Class A2 Shares in the Company, the holders of class A1 shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any.

(x.) Any Proceeds shall be allocated to the Shareholders, and possible differences to the amounts that they may have received already shall be compensated without undue delay after the receipt of the Proceeds, on a pro rata basis regarding the holders of the shares of the same class in accordance with their relevant holdings of Shares at the time of the Exit (to the extent such Shares participate in the Exit) with the proviso that:

(a) any payments shall be made net of any applicable taxes and similar charges; and

(b) payments to be made by the Company or any other member of the Group in particular as a consequence of an Exit required in respect of (i) third party debt or other third party claims, (ii) transaction costs and (iii) management equity plan (to the extent the respective scheme so foresees a senior rank) shall rank ahead of the Shareholders’ claims and shall therefore be deducted from any Proceeds.

(xi.) Unless otherwise specified by a Shareholders’ Agreement in the event of an Exit (regardless of its structure) or otherwise a liquidation or other distribution of Proceeds, the proceeds thereof shall be streamed up to the Company and once all external debts charges and (liquidation) expenses have been met any balance shall be applied in the following

order, in each case of paragraphs (a) to (d) to the relevant Shareholders pro rata their individual Shares held by them which, within each of the levels set forth below, shall rank *pari passu*:

(a) first, in repaying to the holders of any class of Class C Shares, the Class C Distribution Entitlement plus the Class C Preferred Dividend;

(b) secondly, in repaying to the holders of Class B Shares, the Preferred Dividends;

(c) thirdly, all proceeds up to one billion euro (EUR 1,000,000,000) to the holders of Class A Shares pro rata, any amount in excess of which to be distributed pro rata among the holders of Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class B Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares (if in existence).

#### 29.2 Interim dividends

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions and subject to the provisions of Article 29.1:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statements of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Any surplus shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 29.1.

### Chapter VII. Matters not provided

**Art. 31. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law or any agreement entered into by the Shareholders from time to time for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document has been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A Comparu:

(1) Wild River Co-Invest SCSp, une société en commandite spéciale, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180422,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2015;

(2) Maxburg Beteiligungen GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Nördliche Münchener Straße 9c, 82031 Grünwald, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 101039,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Grünwald, le 24 juillet 2015;

(3) DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98205,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 23 juillet 2015;

(4) Zebra Management I GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au c/o Latham & Watkins, Maximilianstrasse 11, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 101805,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Raubling, le 27 juillet 2015;

(5) DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une société (Kommanditgesellschaft), constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Ludwigstrasse 7, 80539 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98197,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 23 juillet 2015;

(6) Wild River Bridge S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.394,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, prénommée en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés et représentent l'intégralité du capital social de Wild River Corporation S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175004, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 708, le 28 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 décembre 2014 selon acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 427, le 17 février 2015.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute exigence de convocation. L'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Acceptation du contrat de nantissement de parts sociales entre Wild River Bridge S.à r.l. en tant que débiteur, Investec Bank plc en tant que créancier nanti et la Société en tant que société, daté du 24 juillet 2015 ou vers cette date et de la future adhésion de tout associé adhérant à cette qualité par la mise en vigueur de ce contrat de nantissement de parts sociales.

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'accepter (i) le nantissement sur les parts sociales de la Société détenues par Wild River Bridge S.à r.l. et (ii) toute personne ou entité en tant que nouvel associé qui adhérera à cette qualité à l'avenir conformément à la mise en vigueur du contrat de nantissement de parts sociales entre Wild River Bridge S.à r.l. en tant que débiteur, Investec Bank plc en tant que créancier nanti et la Société en tant que société dont la date de signature était originellement prévu le 24 juillet 2015 et qui sera finalement daté à la date de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide la refonte des statuts de la Société de la manière suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Société, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Définitions.** Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes:

Société Affiliée signifie une entité qui, de façon directe ou indirecte, exerce le Contrôle, est Contrôlée par ou sous le Contrôle commun avec toute autre entité;

Statuts signifie les statuts de la Société;

Vente d'Actif signifie la vente de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou d'une des Sociétés du Groupe;

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que:  $MD = (BN + RD + RC) - (P + RND + D)$ . Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés); RD = toute réserve librement distribuable (autres que primes d'émission ou primes assimilées); RC = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales à annuler; P = toutes pertes (y compris les pertes reportées); RND = toutes sommes à



placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; D = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué; et PE = prime d'émission relative aux catégories de parts sociales applicables. La Société devra toujours faire usage du RC, du RD et du BN dans l'ordre suivant lorsqu'elle effectuera des paiements aux associés: premièrement, les PE devront être utilisées (augmentées du montant nominal des parts sociales rachetées), deuxièmement, dès que toutes les PE ont été payées, RD doivent être utilisées, et troisièmement, dès que toutes les PE et RD ont été remboursées, BN devra être utilisé.

Montant Disponible pour la Distribution a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (iv.);

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi et un dimanche) d'ouverture des banques en général à Francfort sur le Main, Bruxelles et la ville de Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée;

Parts Sociales de Catégorie A signifie les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6 et les Parts Sociales de Catégorie A7, qui sont toutes des parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Prix de Souscription de Catégorie A signifie pour chaque Part Sociale de Catégorie A, la valeur nominale et la prime d'émission payée à son égard;

Parts Sociales de Catégorie B signifie les parts sociales préférentielles de Catégorie B, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Prix de Souscription de Catégorie B signifie pour chaque Part Sociale de Catégorie B, la valeur nominale et la prime d'émission payée à son égard;

Dividende Préférentiel de Catégorie C a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (Distribution des bénéfices);

Parts Sociales de Catégorie C signifie les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2, toutes parts sociales préférentielles, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

Associés de Catégorie C signifie tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C;

Droit à la Distribution de Catégorie C signifie pour les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2, la valeur nominale et la prime d'émission payée pour chacune et tout apport futur à l'actif pour lequel celui qui apporte aura expressément déclaré que la somme apportée devra faire partie de ce Droit à la Distribution de Catégorie C, plus 7% d'intérêts annuels (sur une base de 360 jours par an) sur le montant total pouvant être réduit de temps à autre par les paiements ou les distributions faites aux Associés de Catégorie C, diminué du Dividende Préférentiel de Catégorie C alloué aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C;

Co-investisseurs signifie Maxburg Beteiligungen GmbH & Co KG, Zebra Management I GmbH & Co. KG et Wild River Co-Invest SCSp et tous autres Nouveaux Co-investisseurs, dès lors qu'ils détiennent des Parts Sociales;

Société signifie Wild River Corporation S.à r.l.;

Sociétés Apparentées a le sens qui lui est conféré à l'Article 3 (Objet);

Contrôle signifie détenir ou diriger (directement ou indirectement (y compris par le biais de dispositions contractuelles ou de pouvoirs)) plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote d'une entité ou (ii) le pouvoir de diriger ou de contrôler la gestion et les politiques de cette entité;

DPE signifie DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung comme associé commandité, constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98205 et DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung comme associé commandité, constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 98197;

Obligations de Sortie Conjointe et Obligation de Sortie Conjointe 1 et Obligation de Sortie Conjointe 2 a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.2 (Entraînement);

Sortie signifie une Vente, Vente d'Actif ou une Vente Publique;

Nouveau Co-investissement a le sens qui lui est conféré à l'Article 13 (Obligation de Sortie Conjointe et Droit de Sortie Conjointe);

Nouveaux Co-investisseurs a le sens qui lui est conféré à l'Article 13 (Obligation de Sortie Conjointe et Droit de Sortie Conjointe);

Groupe signifie la Luxco et toutes les entités sous Contrôle de la Luxco de temps à autre;

Sociétés du Groupe signifie l'une quelconque des entités placées sous le Contrôle direct ou indirect de la Luxco;

Loi signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Luxco signifie Wild River Bridge S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.304, l'associé de la Société;

Observateur a le sens qui lui est conféré à l'Article 16 (Observateurs);

Dividende Préférentiel a le sens qui lui est conféré à l'Article 29.1 (Distribution des bénéfices);

Recettes signifie tout montant payé par un membre du Groupe aux Associés ou à leurs Sociétés Affiliées (autres que membres du Groupe) après une Sortie ou autrement, en numéraire ou en nature et exception faite des frais de gestion ou de transaction et d'autres transactions loyales au prix du marché avec les Associés ou leurs Sociétés Affiliées, mais indépendamment du fait que ces montants soient versés sous forme de dividendes, remboursements de capital ou d'emprunts, d'intérêts ou autrement, et indépendamment du fait qu'il soient versés au titre de parts sociales ou d'autres titres ou instruments (y compris les prêts d'associés, le cas échéant);

Vente Publique signifie l'admission de l'intégralité ou d'une partie des titres émis par un membre du Groupe ou de la Société à la cote d'une bourse d'investissement (réglementée ou non);

Questions Réservées a le sens qui lui est conféré à l'Article 25.5;

Vente a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.2 (Entraînement);

Part Sociale signifie toute Part Sociale de Catégorie A1, Part Sociale de Catégorie A2, Part Sociale de Catégorie A3, Part Sociale de Catégorie A4, Part Sociale de Catégorie A5, Part Sociale de Catégorie A6, Part Sociale de Catégorie A7, Part Sociale de Catégorie B, Part Sociale de Catégorie C1 et Part Sociale de Catégorie C2 émises par la Société de temps à autre;

Associé signifie tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société de temps à autre;

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés conclu entre les Associés de temps à autre à l'égard de la Société;

Droit de Sortie Conjointe a le sens qui lui est conféré à l'Article 13.1 (Sortie Conjointe);

Montant Total de l'Annulation signifie un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégorie C2 correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de la catégorie concernée à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

**Art. 2. La société.** Il est formé par les présentes et par tous ceux qui deviendront détenteurs des Parts Sociales, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), par la Loi en particulier et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut emprunter selon toute modalité, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, par voie de placement privé seulement, émettre des billets à ordre, des obligations, et tout type de titre de dette et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et/ou des émissions de titres de créance à ses filiales ou à des sociétés qui sont directement ou indirectement ses associés ou à toute société affiliée au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté en faveur de tiers pour l'exécution de ses obligations ou des obligations des Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou créer toute autre garantie sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le bail, le leasing, la location, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination «Wild River Corporation S.à r.l.».

**Art. 6. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 7. Capital émis.** Le capital social est fixé à onze millions euros (EUR 11.000.000), représenté par deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix (278.570) parts sociales de catégorie A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix (278.570) parts sociales de catégorie A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (278.572) parts sociales de catégorie A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (278.572) parts sociales de catégorie A4 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (278.572) parts sociales de catégorie A5 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A5»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (278.572) parts sociales de catégorie A6 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A6»), deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (278.572) parts sociales de catégorie A7 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A7»), cinq millions cinquante mille (5.050.000) parts sociales de catégorie B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»), deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie C1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C1») et deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie C2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C2»).

Les Associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission en relation avec les catégories de Parts Sociales telles qu'indiquées ci-dessus. Ceux-ci constitueront des réserves distribuables de la Société conformément à l'article 29.2 des présents Statuts, à condition que les comptes de prime d'émission soient uniquement (i) distribuables et (ii) pris en considération afin de déterminer la participation aux bénéfices et au boni de liquidation des détenteurs de la catégorie de Parts Sociales à laquelle ils se rapportent (étant considéré dans cet article qu'un seul compte de prime d'émission peut être créé conjointement pour les Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, et qu'un seul compte de prime d'émission peut être créé conjointement pour les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2).

**Art. 8. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 19 (Pouvoirs des Associés) de ces Statuts.

Les parts sociales d'une catégorie spécifique ne peuvent pas être converties en parts sociales d'une autre catégorie.

**Art. 9. Droits de souscription.** Si la Société émet des Parts Sociales en faveur des Associés ou d'un tiers, les autres Associés bénéficieront d'un droit de souscription proportionnel à exercer dans un délai de douze (12) Jours Ouvrables après notification écrite de l'Associé concerné par la Société, sauf délai supérieur prévu par la loi ou délai inférieur de cinq (5) Jours Ouvrables ou moins imposé en cas de situation de sauvetage (p.ex. rupture des conventions prévues par les accords de financement en vigueur dans le Groupe, faillite imminente ou crise de liquidité) (la «Situation de Sauvetage»), auquel cas l'avis devra préciser la nature et les circonstances de cette urgence.

Sous réserve du paragraphe suivant, si et dans la mesure où l'un des Co-investisseurs décide de ne pas exercer ses droits de souscription pour l'émission de Parts Sociales nouvelles, DPE sera libre de procéder à l'émission des Parts Sociales nouvelles offertes à ce(s) Co-investisseur(s) à son gré absolu, sous réserve toutefois que soit respecté le principe de valorisation définie par un Pacte d'Associés éventuel. Si DPE ne donne pas suite à l'émission de Parts Sociales nouvelles dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables après la notification par la Société ou si DPE modifie les conditions d'émission de Parts Sociales nouvelles, DPE n'émettra pas de Parts Sociales nouvelles et le droit de souscription des Co-investisseurs s'appliquera de nouveau.

Dans l'hypothèse d'une émission de Parts Sociales en Situation de Sauvetage (une «Emission de Parts Sociales de Sauvetage»), les Associés n'ayant pas exercé leur droit de souscription proportionnel lors de cette Emission de Parts Sociales de Sauvetage (les «Associés Non-Participants») ont le droit de demander par écrit aux autres Associés dans un délai de douze (12) jours après leur émission, qu'une future émission de Parts Sociales soit réalisée, permettant aux Associés Non-Participants de souscrire, à la même valeur que l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage, le nombre de Parts Sociales nécessaire au rétablissement de la proportion de leur détention de Parts Sociales précédent l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage dans chaque catégorie de Parts Sociales émises lors de l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage, une telle demande étant accompagnée d'un engagement juridiquement contraignant émanant des Associés Non-Participants de souscrire aux Parts Sociales à émettre en numéraire (une «Emission de Parts Sociales de Rattrapage»), et la demande étant une «Demande d'Emission de Parts Sociales de Rattrapage»). Les Associés qui reçoivent une Demande d'Emission de Parts

Sociales de Rattrapages dûment et en temps voulu doivent user de leurs droits en tant qu'Associés pour effectuer cette augmentation de capital sans retard injustifié. Dans l'hypothèse où un Associés Non-Participant n'enverrait pas en temps voulu une Demande d'Emission de Parts Sociales de Rattrapage, tous les droits d'un tel Associés Non-Participant concernant une Emission de Parts Sociales de Rattrapage soumis à cet Article 9 seront perdus.

A défaut de la mise en place d'une Emission de Parts Sociales de Rattrapage, DPE a le droit d'offrir aux Associés Non-Participants d'acquérir la catégorie des nouvelles Parts Sociales que DPE considère en cas d'Emission de Parts Sociales de Sauvetage comme étant le nombre de Parts Sociales nécessaire au rétablissement de la proportion de la détention de Parts Sociales des Associés Non-Participants qui existait avant l'Emission de Parts Sociales de Sauvetage (l'«Offre») par écrit («Notification d'Offre»).

Les Associés Non-Participants sont en droit d'accepter l'Offre («Option d'Achat») dans un délai de douze (12) Jours Ouvrables après réception de la Notification d'Offre («Période d'Acquisition») par notification écrite à DPE. Dans l'hypothèse où l'Associés Non-Participant n'aurait pas exercé son Option d'Achat dans la limite de la Période d'Acquisition, l'Option d'Achat et les droits établis au paragraphe précédent seront perdus. Dans l'hypothèse où l'Option d'Achat serait exercée par un Associés Non-Participant dans la limite de la Période d'Acquisition, DPE et l'Associés Non-Participant concerné entreront dans un accord de transfert et d'achat de Parts Sociales dans lequel l'Offre sera exécutée. Un tel accord de transfert et d'achat de Parts Sociales ne doit contenir aucune observation et garantie venant du vendeur autres qu'une observation concernant la propriété non grevée et la capacité de vendre les Parts Sociales vendues et doit permettre au transfert des Parts Sociales concernées de devenir effectif à compter du paiement complet du prix d'achat en numéraire, qui deviendra exigible lors de la signature de l'accord de vente et d'achat ou dans les meilleurs délais après cette date et qui sera égal au montant des coûts encourus par DPE consécutivement à l'acquisition de ces Parts Sociales, incluant le prix de souscription des Parts Sociales.

**Art. 10. Dilution.** En cas de nouvelle souscription dans la Société d'un Associés ou d'un tiers en conformité avec un Pacte d'Associés éventuel (indépendamment du type de Parts Sociales émises en retour) et lorsqu'un Associés s'abstient de participer en tout ou en partie à cette souscription au prorata, cet Associés se verra, conformément aux paragraphes 3 à 5 de l'Article 9, dilué proportionnellement aux fins économiques des présents Statuts. La même dilution s'appliquera aux droits de vote éventuels dans la Société.

**Art. 11. Parts sociales.** Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie A6, les Parts Sociales de Catégorie A7, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 constituent des catégories distinctes de Parts Sociales de la Société, mais prennent rang pari passu à tous égards, à l'exception expressément prévue dans ces Statuts et notamment ses articles 29 et 30.

Chaque Part Sociale donne un (1) droit de vote. La Société peut être composée d'un seul Associés propriétaire de la totalité des Parts Sociales, ou de plusieurs Associés, mais sans pouvoir être composée de plus de quarante (40) Associés, sauf autorisation de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner une seule personne qui sera considérée par la Société comme l'unique propriétaire de cette Part Sociale. La Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une Part Sociale détenue par plusieurs personnes jusqu'à ce qu'elles désignent un seul propriétaire à l'égard de la Société.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales, à condition qu'elle ait des réserves distribuables ou des fonds suffisants à cet effet. L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital ont lieu en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront définis par l'Associés unique ou l'assemblée générale des Associés.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de toutes les Parts Sociales en émission dans ces catégories. Dans les cas de rachat et d'annulation de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique et numérique (si possible) inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie C2).

Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

Une fois que les Parts Sociales de la catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Afin de lever toute ambiguïté, nonobstant toute disposition contraire aux présentes, tout paiement d'une Valeur d'Annulation par Part Sociale doit, quoiqu'il advienne, toujours respecter les principes fixés à l'article 29.1 (en particulier, le paiement des Parts Sociales de Catégorie C1 et des Parts Sociales de Catégorie C2 ne doit pas dépasser le Droit à la Distribution de Catégorie C) et, le cas échéant, être adapté en conséquence.

## **Art. 12. Transfert de parts sociales.**

### 12.1 Transfert de parts sociales par les associés

Tout transfert de Parts Sociales inter vivos sera soumis à l'approbation d'une résolution des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

DPE sera autorisé à transférer ses Parts Sociales, sous réserve toutefois de respect du Droit de Sortie Conjointe (tel que défini ci-après), ou que ce transfert intervienne en conformité avec un Pacte d'Associés éventuel.

Un Co-investisseur n'est pas autorisé à transférer ses Parts Sociales sans l'approbation préalable de DPE sauf dans le cas de

(i) transferts en rapport avec une Sortie en vertu d'un Droit de Sortie Conjointe ou d'une Obligation de Sortie Conjointe, et

(ii) transferts à une Société Affiliée; et

(iii) transfert prévu à l'Article 12.2 (Droit de transfert des Coinvestisseurs).

#### 12.2 Nantissement

Aucun Associé ne sera habilité à créer ou laisser se créer de nantissement, privilège, charge fixe ou flottante ou d'autre gage sur des Parts Sociales sans le consentement écrit préalable des Associés détenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des droits de vote en circulation de la Société.

**Art. 13. Obligations et droits de sortie conjointe.** DPE sera libre d'inviter d'autres parties à investir dans la Société ainsi qu'à transférer des Parts Sociales à ces investisseurs (les «Nouveaux Co-investisseurs»), à son gré absolu, sans déclencher le Droit de Sortie Conjointe ou les Obligations de Sortie Conjointe, sauf si cet investissement d'un Nouveau Co-investisseur dans la Société devait entraîner la perte par DPE du Contrôle de la Société («Nouveau Coinvestissement», le Co-investissement Initial et le Nouveau Coinvestissement constituant chacun un «Co-investissement»), sous réserve que les Parts Sociales des Nouveaux Co-investisseurs soient de rang égal aux Parts Sociales des autres Associés.

#### 13.1 Sortie conjointe

Si DPE souhaite transférer des Parts Sociales (pour lever toute ambiguïté sauf dans le cas d'un Co-investissement, d'un transfert à une Société Affiliée ou dans le cadre d'une participation de la direction), chaque Co-investisseur peut participer à cette vente en transférant une part proportionnelle de ses Parts Sociales au même tiers au même prix et aux mêmes conditions, sauf exercice des Obligations de Sortie Conjointe (telles que définies ci-après) (le «Droit de Sortie Conjointe»).

DPE fera en sorte qu'en cas d'exercice du Droit de Sortie Conjointe (i) les Co-investisseurs ayant dûment exercé leur Droit de Sortie Conjointe puissent vendre au prorata au même tiers, au même prix et aux mêmes conditions ou (ii) si le nombre total de Parts Sociales pouvant être vendu au tiers est épuisé, que la vente par DPE soit réduite afin de permettre aux Co-investisseurs ayant dûment exercé leur Droit de Sortie Conjointe à participer à cette vente au prorata.

DPE notifiera par écrit aux Co-investisseurs son intention de vendre sans retard injustifié, et citera dans sa notification (i) les informations relatives à la catégorie et le nombre des Parts Sociales à transférer, (ii) l'acquéreur et le prix d'achat, (iii) un résumé des conditions essentielles de la transaction, (iv) une offre irrévocable de l'acquéreur de se porter acquéreur d'une part proportionnelle de Parts Sociales détenues par les Co-investisseurs au moment de la transaction au même prix et aux mêmes conditions. Les Co-investisseurs pourront exercer le Droit de Sortie Conjointe dans un délai de douze (12) Jours Ouvrables après réception de cette notification. Si le Droit de Sortie Conjointe n'est pas exercé, DPE pourra vendre ses Parts Sociales aux conditions notifiées aux Co-investisseurs. Si le transfert n'intervient pas dans un délai de soixante (60) Jours Ouvrables après la notification correspondante ou n'intervient pas conformément à la notification aux Co-investisseurs, le Droit de Sortie Conjointe s'appliquera à nouveau si DPE entend réaliser un transfert correspondant.

#### 13.2 Entraînement

Si DPE souhaite transférer des Parts Sociales de façon à ce qu'il y ait un changement direct ou indirect de Contrôle (un changement indirect de Contrôle étant un changement de Contrôle de la Luxco) (pour lever toute ambiguïté, sauf en cas de transfert à une Société Affiliée) (une «Vente»), DPE pourra demander à l'un quelconque des Co-investisseurs de participer à cette vente au prorata de ses Parts Sociales au même tiers authentique, au même prix et aux mêmes conditions en établissant les documents nécessaires (l'«Obligation de Sortie Conjointe 1»).

DPE pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe en envoyant une notification écrite aux Co-investisseurs correspondants dans un délai de douze (12) Jours Ouvrables après la conclusion d'une convention obligatoire (même si restant conditionnée à l'exécution ou à la renonciation aux conditions suspensives) avec l'acquéreur.

En outre, si un Associé détenant plus de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des Parts Sociales souhaite transférer l'intégralité de ces Parts Sociales à un tiers, cet Associé pourra demander à l'un quelconque des Co-investisseurs et DPE de participer à cette vente au prorata de leurs Parts Sociales au même tiers authentique, au même prix et aux mêmes conditions en établissant les documents nécessaires (l'«Obligation de Sortie Conjointe 2» et conjointement avec l'Obligation de Sortie Conjointe 1, les «Obligations de Sortie Conjointe»).

Cet Associé exerçant l'Obligation de Sortie Conjointe pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe 2 en envoyant une notification écrite aux Co-investisseurs correspondants et à DPE, le cas échéant, dans un délai de douze (12) Jours Ouvrables après la conclusion d'une convention obligatoire (même si restant conditionnée à l'exécution ou à la renonciation aux conditions suspensives) avec l'acquéreur.



Après l'exercice des Obligations de Sortie Conjointe, chaque Coinvestisseur et DPE, le cas échéant, établiront tout document qui sera raisonnablement demandé afin d'exécuter la vente et le transfert des Parts Sociales entraînées correspondantes.

**Art. 14. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé.** La mort, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique, selon les cas, ou tout autre Associé, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance

**Art. 15. Gérants.** La Société est gérée par un conseil de gérance constitué de 5 (cinq) membres maximum. Les gérants ne sont pas tenus d'être Associés.

DPE aura le droit exclusif de proposer la nomination de gérants de temps à autre. Elle aura aussi le droit exclusif de proposer la révocation d'un gérant et de proposer la nomination d'une autre personne pour remplacer ce gérant.

La décision de nommer et de révoquer les gérants sera adoptée par résolution des Associés détenant une majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) disposeront de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les opérations en ligne avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération de ce mandataire (le cas échéant), la durée de la période de représentation toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le conseil de gérance élira un président parmi ses membres. Si le président ne peut pas être présent, sa place sera attribuée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans préavis lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Chaque membre du conseil de gérance dispose d'un droit de vote. Sous réserve des dispositions de l'article 25 (Vote), toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président du Conseil a une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions seront signés par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un document unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituera l'instrument faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 16. Observateurs.** Tant qu'un Co-investisseur ou une Société Affiliée de ce Co-investisseur détient une participation en capital représentant un investissement initial de dix millions euros (EUR 10.000.000) ou plus dans le Groupe, chaque Co-investisseur (ou sa Société Affiliée respective, selon le cas) pourra nommer, désigner et révoquer un observateur qui pourra assister aux réunions du conseil de gérance de la Société discutant de points opérationnels et de performance ainsi que de la stratégie du Groupe, mais sans jouir de droits de vote (l'«Observateur»). L'Observateur n'a pas droit à une rémunération, mais pourra se voir rembourser les frais de déplacement raisonnables engagés à cet effet.

L'Observateur pourra:

- recevoir les convocations aux réunions du conseil de gérance avec (5) jours de préavis;
- assister à toutes les réunions susdites du conseil de gérance (en personne, ou par liaison téléphonique ou vidéo);

- recevoir les documents du conseil communiqués aux gérants;

conformément aux dispositions des Statuts, mais sans compter au titre du quorum requis à une réunion du conseil de gérance et sans pouvoir de vote sur un point débattu par le conseil de gérance que ce soit à une réunion du conseil de gérance ou par le biais d'une résolution écrite des gérants.

**Art. 17. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs gérants de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, les transactions intervenues entre la Société et le gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué aux Associés.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, Associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 18. Responsabilité des gérants - Indemnisation.** Le ou les gérant(s) (selon le cas) n'engage(nt) pas sa (leur) responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses (leurs) fonctions, il(s) prend (prennent) des engagements pour le compte de la Société.

#### Chapitre IV. Associés

**Art. 19. Pouvoirs des associés.** Les Associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des Associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des Associés exerce les pouvoirs qui lui sont expressément dévolus par la Loi et les Statuts. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs Associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des Associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Dès lors que les résolutions écrites ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux Associés pour approbation, elles doivent être expédiées par coursier et les Associés devront exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit dans un délai de douze (12) Jours francs Ouvrables à partir de l'expédition du texte des résolutions proposées, sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de convocation peut être réduit à cinq (5) Jours francs Ouvrables, la nature et les circonstances de cette urgence devant être énoncées dans les résolutions écrites. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

**Art. 21. Lieux des assemblées générales.** Les assemblées générales des Associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, ou pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

**Art. 22. Convocation aux assemblées générales.** L'assemblée générale des Associés peut à tout moment être convoquée par le(s) gérant(s), ou le cas échéant par le(s) commissaire(s), ou par les Associés représentant au total plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis de la Société.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des Associés doit contenir l'ordre du jour de la réunion, le lieu, la date et l'heure de la réunion, et cet avis doit être envoyé à chaque Associé par coursier au moins douze (12) Jours francs Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de convocation peut être réduit à cinq (5) Jours francs Ouvrables, la nature et les circonstances de cette urgence devant être énoncées dans les résolutions écrites.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Associés doit également, le cas échéant, décrire les modifications proposées des Statuts, et, le cas échéant, indiquer le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut avoir lieu sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les Associés ont le droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Associés.

Un Associé peut agir à une assemblée générale des Associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne comme mandataire qui ne doit pas nécessairement être Associé.

**Art. 24. Procédure.** Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des Associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, nommés par l'assemblée générale des Associés et n'ayant pas besoin d'être Associé ou gérant eux-mêmes.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, au quorum et aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des Associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des Associés.

#### **Art. 25. Vote.**

25.1 Les résolutions de l'assemblée générales des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de cinquante et un pour cent (51%) du capital social de la Société, sauf pour l'assemblée convoquée aux fins de modifier ces Statuts ou de voter sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification de ces Statuts.

25.2 Les Statuts ne peuvent être modifiés que par le consentement d'une majorité (en nombre) des Associés détenant trois-quarts au moins du capital social.

25.3 Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation par écrit), les Associés sont convoqués (ou consultés) une seconde fois par coursier, et les résolutions seront prises quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, par une simple majorité des voix exprimées.

**Art. 26. Droits d'information.** Chaque Associé a le droit d'examiner les livres, registres et comptes à conserver par la Société et d'autres Sociétés du Groupe. Chaque Associé sera autorisé à recevoir toutes informations, notamment les statistiques opérationnelles et autres informations sur les opérations et financières, dans la mesure où l'Associé demande raisonnablement à être tenu convenablement informé de l'activité et des affaires de la Société et des autres Sociétés du Groupe ainsi qu'afin de protéger de manière générale ses intérêts d'Associé.

### **Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices**

**Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour d'avril et se termine le dernier jour de mars de l'année suivante.

**Art. 28. Approbation des comptes annuels.** Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des Associés.

#### **Art. 29. Répartition des résultats et distribution.**

##### 29.1 Distribution des bénéfices

(i.) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social facial.

(ii.) Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale si cet Associé consent à cette affectation.

(iii.) En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

(iv.) L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts (le «Montant Disponible pour la Distribution»).

(v.) En cas de distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, le Montant Disponible pour la Distribution doit être alloué d'abord aux Parts Sociales de Catégorie C comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie C2 autorisent leurs détenteurs, proportionnellement, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C2 émises par la Société; et

- les Parts Sociales de Catégorie C1 autorisent leurs détenteurs, proportionnellement, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 émises par la Société (ensemble le «Dividende Préférentiel de Catégorie C»).

(vi.) Deuxièmement, en cas d'une autre distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C2 auront droit à un montant pouvant aller jusqu'au montant à concurrence du Droit à la Distribution de Catégorie C distribuable aux détenteurs des Parts Sociales moins la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 restantes, s'il y en a;

- dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie C2 dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C1 auront droit au Droit à la Distribution de Catégorie C restant distribuable aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a. Dans tous les cas, le montant distribuable des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra jamais dépasser le Droit à la Distribution de Catégorie C additionné au Dividende Préférentiel de Catégorie C.

(vii.) Troisièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C, dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, cette distribution sera allouée aux détenteurs des parts sociales de catégorie B au prorata jusqu'à ce que les associés de catégorie B aient reçu (i) un montant correspondant au Prix de Souscription de Catégorie B, et (ii) un dividende préférentiel annuel cumulatif représentant sept pour cent (7%) par an du Prix de Souscription de Catégorie B qui devra être calculé quotidiennement selon une base annuelle de 365 jours (ensemble le «Dividende Préférentiel»);

(viii.) Quatrièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C et le Dividende Préférentiel aura été payé aux Associés de Catégorie B, dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie A7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 émises par la Société;

- les Parts Sociales de Catégorie A2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 émises par la Société;

et

- les Parts Sociales de Catégorie A1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 émises par la Société.

(ix.) Cinquièmement, après que le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C auront été payés aux Associés de Catégorie C et le Dividende Préférentiel aura été payé aux Associés de Catégorie B, dans le cas d'une prochaine distribution d'un Montant Disponible pour la Distribution, ce montant doit être alloué comme suit:

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A7 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A7 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A6 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A5 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A4 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A3 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie A2 dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a.

(x.) Toute Recette sera distribuée aux Associés, et les différences éventuelles par rapport aux montants qu'ils ont pu déjà recevoir seront compensées sans retard injustifié après la réception des Recettes au prorata par rapport aux détenteurs de parts sociales de la même catégorie en conformité avec leur détention respective de Parts Sociales au moment de la Sortie (dans la mesure où ces Parts Sociales participent à la Sortie), avec la clause restrictive que:

(a) tous paiements seront effectués nets de toutes taxes applicables et de charges assimilées; et

(b) les paiements à effectuer par la Société ou tout autre membre du Groupe notamment en conséquence d'une Sortie imposée par (i) la dette à l'égard de tiers ou en raison de demandes de tiers, (ii) les frais de transaction et (iii) le plan d'option d'achat de parts pour la direction (dans la mesure où ce régime prévoit ainsi un rang supérieur) prendront le pas sur les prétentions des Associés et seront par conséquent déduits des Recettes éventuelles.

(xi.) Sauf stipulation contraire d'un Pacte d'Associés en cas de Sortie (indépendamment de sa structure) ou sinon de liquidation ou d'autre distribution de Recettes, les recettes qui en proviennent seront attribués à la Société et une fois toutes

les dettes, charges et frais (de liquidation) externes honorés, le solde éventuel sera imputé dans l'ordre suivant, dans chaque cas des paragraphes (a) à (d) aux Associés concernés au prorata de leur participation dans le capital laquelle, au sein de chacun des niveaux présentés ci-dessous, sera de rang égal:

(a) premièrement, en remboursant aux détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales de Catégorie C, le Droit à la Distribution de Catégorie C ainsi que le Dividende Préférentiel de Catégorie C;

(b) deuxièmement, en remboursant aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, les Dividendes Préférentiels;

(c) troisièmement, tous les recettes jusqu'à concurrence d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au prorata, tout montant en sus à distribuer au prorata entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégorie C2 (si existante).

#### 29.2 Dividendes intérimaires.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes, et sous réserve des dispositions de l'Article 29.1:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera les états comptables intérimaires qui servent de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces états comptables intérimaires montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes qui doivent être mis en réserve en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Tout surplus sera distribué aux Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 29.1.

### Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 31. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à toute convention conclue entre les Associés de temps à autre pour toutes les matières pour lesquelles aucune stipulation spécifique n'apparaît dans ces Statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2015. Relation: EAC/2015/18368. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015148735/1226.

(150162330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

### **AXA Private Debt II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and fifteen,  
on the thirteenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "AXA Private Debt II S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 06 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1294 of 28 May 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458 (the "Company"). The articles of incorporation



of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 07 May 2015, published in the the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1412 of 04 June 2015,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 27 March 2015 and on 18 June 2015 an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at fourteen million two hundred forty-eight thousand seven hundred seventy euros (EUR 14,248,770.-) divided into six hundred fifteen thousand eighty-eight (615,088) Class A Series 1 Shares, four hundred sixty-three thousand three hundred twenty-seven (463,327) Class A Series 2 Shares and three hundred forty-two thousand four hundred fifty-nine (342,459) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up”.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company’s articles of incorporation (the “Articles”), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company’s Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of four hundred seventeen thousand euros (EUR 417,000.-) by the issuance of eighteen thousand fifty-two (18,052) new Class A Series 1 shares, thirteen thousand five hundred ninety-seven (13,597) new Class A Series 2 shares and ten thousand fifty-one (10,051) new Class A' Series 2 shares, each share of each Class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares, the new Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares and the new Class A' Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A' Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of forty-one million two hundred eighty-three thousand euros (EUR 41,283,000.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 27 March 2015 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors’ meeting:

\* for value date 16 April 2015, eleven thousand six hundred eighty-eight (11,688) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of eleven million five hundred seventy-one thousand two hundred nine euros and ninety-five cents (EUR 11,571,209.95) by a contribution in cash;

\* for value date 16 April 2015, eight thousand eight hundred four (8,804) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of eight million seven hundred sixteen thousand three hundred six euros and eighty-eight cents (EUR 8,716,306.88), by a contribution in cash;

\* for value date 16 April 2015, six thousand five hundred eight (6,508) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of six million four hundred forty two thousand four hundred eighty-three euros and seventeen cents (EUR 6,442,483.17), by a contribution in cash;

- in its meeting of 18 June 2015 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors’ meeting:

\* for value date 06 July 2015, six thousand three hundred sixty-four (6,364) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of six million two hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty euros and six cents (EUR 6,299,880.06) by a contribution in cash;

\* for value date 06 July 2015, four thousand seven hundred ninety-three (4,793) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of four million seven hundred forty-five thousand five hundred forty-five euros and one cent (EUR 4,745,545.01), by a contribution in cash;

\* for value date 06 July 2015, three thousand five hundred forty-three (3,543) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of three million five hundred seven thousand five hundred seventy-four euros and ninety-three (EUR 3,507,574.93), by a contribution in cash.

V. That all these new Class A Series 1 Shares, new Class A Series 2 Shares and new Class A' Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of forty-one million seven hundred thousand euros (EUR 41,700,000.-) thus being for the capital increase:

- following the Class A Series 1 shares issuance the amount of one hundred eighty thousand five hundred twenty euros (EUR 180,520.-);

- following the Class A Series 2 shares issuance the amount of one hundred thirty-five thousand nine hundred seventy euros (EUR 135,970.-);

- following the Class A' Series 2 shares issuance the amount of one hundred thousand five hundred ten euros (EUR 100,510.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of seventeen million eight hundred seventy-one thousand ninety euros and one cent (EUR 17,871,090.01) for the Class A Series 1 paid up share premium;

- the amount of thirteen million four hundred sixty-one thousand eight hundred fifty-one euros and eighty-nine cents (EUR 13,461,851.89) for the Class A Series 2 paid up share premium;

- the amount of nine million nine hundred fifty thousand fifty-eight euros and ten cents (EUR 9,950,058.10) for the Class A' Series 2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at fourteen million six hundred sixty-five thousand seven hundred seventy euros (EUR 14,665,770.-) divided into six hundred thirty-three thousand one hundred forty (633,140) Class A Series 1 Shares, four hundred seventy-six thousand nine hundred twenty-four (476,924) Class A Series 2 Shares and three hundred fifty-two thousand five hundred ten (352,510) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,

le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de «AXA Private Debt II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 06 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1294 le 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 07 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1412 du 04 juin 2015;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 27 mars 2015 et du 18 juin 2015, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à quatorze millions deux cent quarante-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 14.248.770,-) représenté par six cent quinze mille quatre-vingt-huit (615,088) Actions de Catégorie A Série

1, quatre cent soixante-trois mille trois cent vingt-sept (463,327) Actions de Catégorie A Série 2 et trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-neuf (342,459) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), vingt et un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) Actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de quatre cent dix-sept mille euros (EUR 417.000,-) par l'émission de dix-huit mille cinquante-deux (18.052) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (13.597) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 et dix mille cinquante et une (10.051) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et jouissant respectivement des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A Série 1 existantes, Actions de Catégorie A Série 2 existantes et Actions de Catégorie A' Série 2 existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions deux cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 41.283.000,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 27 mars 2015 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

\* avec date de valeur 16 avril 2015, onze mille six cent quatre-vingt-huit (11.688) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de onze millions cinq cent soixante et onze mille deux cent neuf euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 11.571.209,95), par un apport en numéraire;

\* avec date de valeur 16 avril 2015, huit mille huit cent quatre (8.804) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de huit millions sept cent seize mille trois cent six euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 8.716.306,88), par un apport en numéraire;

\* avec date de valeur 16 avril 2015, six mille cinq cent huit (6.508) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de six millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et dix-sept cents (EUR 6.442.483,17), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 18 juin 2015 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

\* avec date de valeur 06 juillet 2015, six mille trois cent soixante-quatre (6.364) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt euros et six cents (EUR 6.299.880,06), par un apport en numéraire;

\* avec date de valeur 06 juillet 2015, quatre mille sept cent quatre-vingt-treize (4.793) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de quatre millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-cinq euros et un cent (EUR 4.745.545,01), par un apport en numéraire;

\* avec date de valeur 06 juillet 2015, trois mille cinq cent quarante-trois (3.543) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de trois millions cinq cent sept mille cinq cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 3.507.574,93), par un apport en numéraire;

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, Actions de Catégorie A série 2 et Actions de Catégorie A' Série 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de quarante et un millions sept cent mille euros (EUR 41.700.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 1 la somme de cent quatre-vingt mille cinq cent vingt euros (EUR 180.520,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 2 la somme de cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 135.970,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A' Série 2 la somme de cent mille cinq cent dix euros (EUR 100.510,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- dix-sept millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix euros et un cent (EUR 17.871.090,01) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 1;
- treize millions quatre cent soixante et un mille huit cent cinquante et un euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 13.461.851,89) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 2;
- neuf millions neuf cent cinquante mille cinquante-huit euros et dix cents (EUR 9.950.058,10) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A' Série 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social.** «Le capital émis de la Société est fixé à quatorze millions six cent soixante-cinq mille sept cent soixante-dix euros (EUR 14.665.770,-) représenté par six cent trente-trois mille cent quarante (633.140) Actions de Catégorie A Série 1, quatre cent soixante-seize mille neuf cent vingt-quatre (476.924) Actions de Catégorie A Série 2 et trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix (352.510) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16893. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2015148831/221.

(150162979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

#### **Alba Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015148799/11.

(150162946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

#### **Ancelle SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 94.840.862,27.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 172.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148785/10.

(150163067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Andile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 187.473.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Andile Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 187.473 (the "Company"), incorporated on 21 May 2014 pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2075 dated 6 August 2014.

The meeting was opened with Mr. Mathieu GANGLOFF, legal adviser, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre-Henri MOURLEVAT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Grace JARAMILLO-HERRERA, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To convert the issued share capital of the Company, currently amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into a share capital amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty (120) shares having no par value, each shareholder receiving thirty (30) new shares without par value in exchange of the one hundred and twenty-five (125) shares he currently holds, and to amend subsequently article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty (120) shares in registered form having no par value, all subscribed and fully paid-up."

2. To amend article 6.3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **6.3.** Shares may be freely transferred by the sole shareholder to a living person, including by way of inheritance or in the case of the liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders and may be transferred to third-parties without the prior approval of the other shareholders in the event of the death of a shareholder, to the extent the shares are transferred to the shareholder's heirs in equal proportions.

All other transfers of shares by a shareholder to a non-shareholder of the Company shall require the prior approval of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law."

3. To amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which, subject to articles 8.4 and 8.5, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

8.4 Subject to article 8.5, resolutions shall require a majority vote of the board of managers. No resolution can be passed without the approval of at least one Class A manager and one Class B manager, if applicable.

8.5 Resolutions relating to the sale or disposal of assets owned by the Company that are part of a group of assets that as a whole represent more than 5% of the company's total assets shall require the unanimous approval of all managers of the Company.



8.6 Resolutions relating to the sale or disposal of assets owned by the Company that are part of a group of assets that as a whole represent more than 25% of the Company's total assets shall require (i) the unanimous approval of all managers of the Company and (ii) the approval of shareholders representing two thirds of the share capital of the Company."

4. To amend section VII. "General provision" of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:  
"VII. General provision

All instruments, invoices, letters, agreements, resolutions and other documents issued or entered into by the Company shall be worded in English and, only if necessary, followed by a French version. If a document is worded in English and French, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

II. That the name of the shareholders present or represented, the name of the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the bureau and the officiating notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, all the shares issued by the Company, representing 100% of the Company's share capital, are duly represented at the present extraordinary general meeting, so that the present meeting is regularly constituted.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to convert the issued share capital of the Company, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into a share capital amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty (120) shares having no par value, each shareholder receiving thirty (30) new shares without par value in exchange of the one hundred and twenty-five (125) shares he currently holds, and to amend subsequently article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty (120) shares in registered form having no par value, all subscribed and fully paid-up."

*Second resolution*

The meeting resolved to amend article 6.3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" 6.3. Shares may be freely transferred by the sole shareholder to a living person, including by way of inheritance or in the case of the liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders and may be transferred to third-parties without the prior approval of the other shareholders in the event of the death of a shareholder, to the extent the shares are transferred to the shareholder's heirs in equal proportions.

All other transfers of shares by a shareholder to a non-shareholder of the Company shall require the prior approval of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law."

*Third resolution*

The meeting resolved to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**" Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which, subject to articles 8.4 and 8.5, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

8.4 Subject to article 8.5, resolutions shall require a majority vote of the board of managers. No resolution can be passed without the approval of at least one Class A manager and one Class B manager, if applicable.

8.5 Resolutions relating to the sale or disposal of assets owned by the Company that are part of a group of assets that as a whole represent more than 5% of the company's total assets shall require the unanimous approval of all managers of the Company.

8.6 Resolutions relating to the sale or disposal of assets owned by the Company that are part of a group of assets that as a whole represent more than 25% of the Company's total assets shall require (i) the unanimous approval of all managers of the Company and (ii) the approval of shareholders representing two thirds of the share capital of the Company."

#### *Fourth resolution*

The meeting resolved to amend section VII. "General provision" of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

##### "VII. General provision

All instruments, invoices, letters, agreements, resolutions and other documents issued or entered into by the Company shall be worded in English and, only if necessary, followed by a French version. If a document is worded in English and French, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Pardevant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Andile Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187.473 (la «Société»), constituée en date du 21 mai 2014 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 6 août 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, conseiller juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre-Henri MOURLEVAT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Grace JARAMILLOHERRERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de la Société, actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt (120) parts sociales sans valeur nominale, chaque associé recevant trente (30) nouvelles parts sociales en échange des cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient actuellement, et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt (120) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

2. Modification de l'article 6.3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.3.** Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à une personne vivante, y compris en cas de succession ou dans le cas de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

S'il existe plus d'un associé, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et peuvent être transférées à des tiers sans le consentement préalable des autres associés de la Société dans le cas du décès d'un associé, dans la mesure où les parts sociales sont transmises aux héritiers de l'associé en proportions égales.

Tout autre transfert de parts sociales par un associé de la Société à un tiers requiert l'accord préalable des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.»

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**« 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société sous réserve des dispositions des articles 8.4 et 8.5 des statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

8.4 Sous réserve des dispositions de l'article 8.5 des statuts, les résolutions sont adoptées par la majorité des votes des membres du conseil de gérance. Aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B, le cas échéant.

8.5 Les résolutions relatives à la vente ou à la disposition des actifs de la Société faisant partie d'un groupe d'actifs qui, ensemble, représentent plus de 5% du total des actifs de la Société, requièrent l'approbation unanime de tous les gérants de la Société.

8.6 Les résolutions relatives à la vente ou à la disposition des actifs de la Société faisant partie d'un groupe d'actifs qui, ensemble, représentent plus de 25% du total des actifs de la Société requièrent (i) l'approbation unanime de tous les gérants de la Société et (ii) l'approbation des associés représentant les deux-tiers du capital social de la Société.»

4. Modification de la section VII. «Disposition générale» des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«VII. Disposition générale

Tous les actes, factures, lettres, contrats, résolutions et autres documents émis ou conclus par la Société seront rédigés en langue anglaise et, seulement lorsque cela est nécessaire, suivis d'une version française. Si un document est rédigé en langues anglaise et française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

II. Que le nom des associés présents ou représentés, le nom des mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que, conformément à liste de présence, toutes les parts sociales émises par la Société, représentant 100% du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est dès lors régulièrement constituée.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société, actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt (120) parts sociales sans valeur nominale, chaque associé recevant trente (30) nouvelles parts sociales en échange des cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient actuellement, et de modifier par conséquent l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt (120) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6.3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.3.** Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à une personne vivante, y compris en cas de succession ou dans le cas de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

S'il existe plus d'un associé, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et peuvent être transférées à des tiers sans le consentement préalable des autres associés de la Société dans le cas du décès d'un associé, dans la mesure où les parts sociales sont transmises aux héritiers de l'associé en proportions égales.

Tout autre transfert de parts sociales par un associé de la Société à un tiers requiert l'accord préalable des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société sous réserve des dispositions des articles 8.4 et 8.5 des statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

8.4 Sous réserve des dispositions de l'article 8.5 des statuts, les résolutions sont adoptées par la majorité des votes des membres du conseil de gérance. Aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B, le cas échéant.

8.5 Les résolutions relatives à la vente ou à la disposition des actifs de la Société faisant partie d'un groupe d'actifs qui, ensemble, représentent plus de 5% du total des actifs de la Société, requièrent l'approbation unanime de tous les gérants de la Société.

8.6 Les résolutions relatives à la vente ou à la disposition des actifs de la Société faisant partie d'un groupe d'actifs qui, ensemble, représentent plus de 25% du total des actifs de la Société requièrent (i) l'approbation unanime de tous les gérants de la Société et (ii) l'approbation des associés représentant les deux-tiers du capital social de la Société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la section VII. Disposition générale des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

##### **«VII. Disposition générale**

Tous les actes, factures, lettres, contrats, résolutions et autres documents émis ou conclus par la Société seront rédigés en langue anglaise et, seulement lorsque cela est nécessaire, suivis d'une version française. Si un document est rédigé en langues anglaise et française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: M. GANGLOFF, P-H. MOURLEVAT, G. JARAMILLO-HERRERA, J-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 août 2015. 2LAC/2015/19351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148786/274.

(150163639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Ateliers du Tricentenaire, Société Coopérative.**

Siège social: L-7228 Helmsange, 1, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 147.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148788/9.

(150162941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Auctoritas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 199.740.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Peter SCHÄFER, Privatangestellter, geboren am 5. Februar 1965 in Essen (Deutschland), wohnhaft in D-40212 Düsseldorf, Königsallee 76-78,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Privatangestellter, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, nach «ne varietur» Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.** Die Gesellschaft hat zum Zweck Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an jeglichen Unternehmen, ob ziviler, kommerzieller, industrieller, oder finanzieller Art, ob in Luxemburg oder im Ausland, zu erwerben, durch Beteiligung an deren Kapital, durch Titel und Stimmrechte, durch Einbringen von Werten, durch Zeichnung, durch Option, Ankauf, Tausch, Aushandeln, oder auf jegliche andere Art und Weise.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zwecke den Erwerb, die Vermietung, den Verkauf, den Tausch, von jeglichen Immobilien, entweder in ihrem eigenen Namen, oder durch Gesellschaften, welche denselben oder einen ähnlichen Zweck verfolgen. In letzteren Fällen kann die Gesellschaft Beteiligungen oder Interessen eingehen, welche nicht notwendigerweise mehrheitlich oder bestimmend sein müssen was ihre Führung anbetrifft.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobilare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „, Auctoritas S.à r.l.“.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (20.000.-€), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je zweihundert Euro (200.- €) pro Anteil.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.



**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafter auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafter.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafter.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

**Art. 14.** Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar - Bilanz.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

**Art. 18. Auflösung-Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompartenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Zeichnung und Einzahlung des Kapitals*

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, dem Kompartenten Herrn Peter SCHÄFER, vorgenannt, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwanzigtausend Euro (20.000.- €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

*Schätzung der Gründerkosten.*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

*Gesellschafterversammlung.*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1331 Luxemburg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte festgesetzt.
- 2) Der alleinige Gesellschafter Herr Peter SCHÄFER, vorgenannt, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Auctoritas S.à r.l.“ ernannt. Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten des Kompartenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 août 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015148789/156.

(150163135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**AFD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 170.205.

---

Les comptes annuels de la société AFD S.à r.l. au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148795/10.

(150163465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**AJYR Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.324.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148796/10.

(150163555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**AJYR Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.324.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148797/10.

(150163556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Aladef (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.189.

---

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2015148798/10.

(150163086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Baha Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.300,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.111.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148837/9.

(150163484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Bach II Ports Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 161.686.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Bach II Ports Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
*Gérant*

Référence de publication: 2015148836/15.

(150163025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Alba Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Luxembourg, 20A, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148800/10.

(150163048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Albi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 52.094.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015148801/12.

(150163380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 6, avenue du Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.240.

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALPHA LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 du 23 février 2000 inscrite au registre de commerce sous le numéro B 74.240;

La séance est ouverte sous la présidence de par Madame Barbara CHOTIN, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Mamer vers L-4950 Bascharage, 6, avenue du Luxembourg et modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide transférer le siège social de Mamer vers L-4950 Bascharage, 6, avenue du Luxembourg et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de ALPHA LUXEMBOURG S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bascharage.».

*Déclaration des comparants*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 Page 3 sur 3 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barbara CHOTIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 19 août 2015. Relation: DAC/2015/13928. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148802/60.

(150163646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Amarine Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015148805/12.

(150163267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148811/13.

(150163073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148812/13.

(150163074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.645.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148813/13.

(150163075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Ardena Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.  
R.C.S. Luxembourg B 188.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148820/10.

(150163666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.646.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148814/13.

(150163076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148815/13.

(150163077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148816/13.

(150163079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 164.740.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Subtone Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015149314/15.

(150163022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148817/13.

(150163080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148818/13.

(150163081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Ariad S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 10, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 133.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 04/09/2015.

Référence de publication: 2015148821/10.

(150163451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Ariadne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.122.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148822/10.

(150162999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148824/9.

(150163648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Asselborn International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, Z.I. rue Jos Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 04/09/2015.

Référence de publication: 2015148823/10.

(150163450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Atrvirint Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 149.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATROVIRINT HOLDINGS S.A.*

Référence de publication: 2015148827/10.

(150162957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Avangate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 145.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148830/9.

(150163481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Ayla Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 177.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Eselborn, le 17 août 2015. Signature.

Référence de publication: 2015148832/10.

(150163591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 147.652.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2015.

*Pour THREADNEEDLE PROPERTY UNIT TRUST LUXEMBOURG SUBSIDIARY S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015149354/15.

(150162994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**B-Lux Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint-Michel.

R.C.S. Luxembourg B 76.154.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015148835/12.

(150163265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Bakers Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015148838/12.

(150163266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Boiling Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148842/9.

(150163487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Basket Fonds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.804.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-fifth day of the month of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Swiss Life Ltd" a company organised under the Laws of Switzerland, having its registered office at General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, Switzerland (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Giedre PLENTAITE, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution, given in Zürich (Switzerland), on 14 July 2015.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party acting as the Sole Shareholder of "Basket Fonds (LUX)", a société d'investissement à capital variable, with the registered office at 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, registered at the Registre de commerce: Luxembourg under the number B 161 804, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 28 June 2011, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 15 July 2011.

and the Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision on the dissolution and the liquidation of the Company;



2. Appointment of AIM Services S.à r.l., represented by Olivier Hamou and Véronique Nahoé, and determination of the liquidator's powers and remuneration;

3. Appointment of PricewaterhouseCoopers as auditors to the liquidation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. That the entire issued capital is represented, the Sole Shareholder waives the notice period customarily required for the convention of an extraordinary meeting and considers itself duly convened and informed of the above mentioned agenda.

III. In view of the above, the Sole Shareholder has requested the officiating notary to record the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 74676), represented by Mr Olivier Hamou and Mrs Véronique Nahoé, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the 1915 Law.

The liquidator is therefore empowered, among other things, to accomplish all the acts provided for by the article 145 of 1915 Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorized, under its responsibility, to delegate, with regards to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by liquidators.

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, being the current auditor of the Company, as auditor to the liquidation of the Company.

Whereof the present resolutions are drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English only, in accordance with article 26(2) of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with Us notary this present original deed.

Signé: G. PLENTAITE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2015. Relation: EAC/2015/19799. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015148839/58.

(150163220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 108.197.419,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dream Global (Gibraltar), a private unlimited company incorporated under the laws of Gibraltar with registered address at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Company register of Gibraltar under number 105795 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of proxy given under private seal..

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 7 February 2011, published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1543 of 12 July 2011, with a corporate capital of one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and eighteen euro (EUR 108,197,418.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160396.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 325 of 6 February 2015.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and eighteen euro (EUR 108,197,418.-), to one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and nineteen euro (EUR 108,197,419.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

#### *Subscription / Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of twenty-eight million five hundred twenty-seven thousand two hundred ninety-seven point eighty-four euro (EUR 28,527,297.84.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of twenty-eight million five hundred twenty-seven thousand two hundred ninety-eight point eighty-four euro (EUR 28,527,298.84.-) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of existence of the Receivable was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 6, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and nineteen euro (EUR 108,197,419.-) divided into one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and nineteen (108,197,419.-) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux milles quinze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dream Global (Gibraltar), une société à responsabilité illimitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 105795 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 12 juillet 2011, avec un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-huit euros (EUR 108.197.418,-), ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160396.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 6 février 2015.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-huit euros (EUR 108.197.418,-) à un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 108.197.419,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de vingt-huit millions cinq cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-quatre euros (EUR 28.527.297,84) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de vingt-huit millions cinq cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre euros (EUR 28.527.298,84) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Preuve de l'existence de la Créance a été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 108.197.419,-) divisé en cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-neuf (108.197.419) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (7.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 03 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148953/125.

(150163655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Bistro Am Duerf S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7465 Nommern, 23, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 167.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148840/10.

(150163604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Bolina Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 172.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148843/9.

(150163572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Bombay, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 181.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015148844/11.

(150163110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Tijuca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 189.034.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2714 du 3 octobre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tijuca International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015149356/15.

(150163150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Station Keup Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 148.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149345/10.

(150163663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Stuff4kids By Loulou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 15, rue d'Ospem.

R.C.S. Luxembourg B 187.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 04/09/2015.

Référence de publication: 2015149347/10.

(150163440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Syncom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149348/10.

(150163027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

*Rectificatif du dépôt effectué le 02/09/2015 sous le numéro L150161885*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04/09/2015.

Référence de publication: 2015149344/11.

(150163278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---

**Valin Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 21B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.175.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015149378/10.

(150163314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

---